SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

MARDI 10 NOVEMBRE 2009 — 19 h

ORDRE DU JOUR

1.1 Ouverture de la séance;

1.2 Adoption de l'ordre du jour;

2. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2.1 Adoption des procès-verbaux des séances tenues en octobre 2009;

2.2 Suivi;

2.3 Dépôt du rapport du Maire;

2.4 Dépôt du rapport des dépenses et des paiements autorisés pour la période du 1er au 31 octobre 2009;

2.5 Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement;

2.6 Autorisation – Radiation de taxes municipales;

2.7 Adjudication du contrat d'assurances de dommages du regroupement Laurentides-Outaouais;

2.8 Transferts des mandats juridiques pour vérification, analyse et poursuite de ceux-ci par Me Carl-Éric Therrien;

2.9 Confirmation d'emploi de Mme Laurence Pelchat;

2.10 Acquisition d'un système en gestion documentaire;

2.11 Acquisition d'un serveur municipal;

2.12 Convocation à la séance extraordinaire du budget 2010;

2.13 Nomination des membres du Conseil au sein de différents comités municipaux;

2.14 Nomination d'un maire suppléant;

2.15 Autorisation de signatures officielles;

2.16 Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement numéro 607 concernant un emprunt de 260 000 $ pour l'aménagement de la nouvelle bibliothèque municipale;

3. **SERVICE AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME**

3.1 Dépôt du rapport mensuel des permis – octobre 2009;

3.2 Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du mois d'octobre 2009;

3.3 Dérogation mineure numéro 2009-00014 – 160, rue des Patriotes;

3.4 Dérogation mineure numéro 2009-00015 – 398, rue des Papillons;

3.5 Dérogation mineure numéro 2009-00016 – 78, rue Estelle;

3.6 Dérogation mineure numéro 2009-00017 – 138, rue du Boisé;

3.7 Adjudication du contrat pour la réalisation d'une nouvelle carte routière;

3.8 Plan projet de développement du projet domiciliaire « Excalibur » sur les lots 3 816 753 et 3 816 754;

3.9 Commission de toponymie – Officialisation des noms de rues;

3.10 2e acceptation, libération de la garantie financière et municipalisation – Protocole d'entente PE-2007-GAS-01, phase 1 ;

3.11 2e acceptation, libération de la garantie financière et municipalisation – Protocole d'entente PE-2007-GAS-01, phase 2 ;

3.12 2e acceptation, libération de la garantie financière et municipalisation – Protocole d'entente PE-2007-SAN-04, projet domiciliaire du Sanctuaire de la Rivière-du-Nord, phase 4 ;

3.13 Acceptation finale, fermeture du protocole d'entente et libération de la garantie financière – PE-2006-ROB-01, prolongement de la rue Robitaille, phase 1;

3.14 Acceptation finale, fermeture du protocole d'entente et libération de la garantie financière – PE-2006-LAR-07, Domaine Larochelle, phase 7;

3.15 Acceptation finale, fermeture du protocole d'entente et libération de la garantie financière – PE-2007-TAZ-01, rue de L'Artisan, phase 1 ;

3.16 Libération d'une partie de la garantie financière PE-2007-SAN-04, projet domiciliaire du Sanctuaire de la Rivière-du-Nord, phase 5 ;

3.17 Autorisation de municipalisation du lot 3 934 867;

3.18 Reconduction du mandat de M. Patrick Leduc - Comité consultatif d'urbanisme;

3.19 Autorisation à la signature – Protocole d'entente PE-2009-LCB-03, projet domiciliaire les cours du Boisé;

4. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

4.1 Avis de motion : Règlement numéro 520-2009 modifiant le règlement numéro 520-2005-03 concernant la circulation et le stationnement;

4.2 Autorisation de paiement à la compagnie *Entreprise Ployard 2000 Inc.* – Réfection de glissières de sécurité;

4.3 Autorisation de paiement à la compagnie *Transport et Excavation Christopher Lucas* – Travaux de fossés, d'ensemencement et d'empierrement sur la rue du Cap;

4.4 Autorisation de paiement à la compagnie *Transport et Excavation Christopher Lucas* – Travaux de drainage;

4.5 Autorisation au directeur du Service des travaux publics afin de mandater la compagnie *PageauMorel* pour une étude énergétique au garage municipal;

4.6 Autorisation au directeur du Service des travaux publics afin de mandater la compagnie *Acier Ouellette Inc*. pour l'achat de ponceaux sur la rue Lajeunesse afin de régulariser le drainage des rues Marc-André et Béatrice;

4.7 Autorisation au directeur du Service des travaux publics afin de procéder à l'achat de 100 bacs de recyclage avec la compagnie *Groupe environnemental Ecoloxia*;

5. **SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

5.1 Autorisation au directeur du Service de la sécurité incendie afin de procéder à un appel d'offres pour l'achat d'une génératrice pour l'Hôtel de ville;

6. **SERVICE DES SPORTS ET DES LOISIRS**

6.1 Autorisation de paiement à la compagnie *Clôture Clobec Inc.* – Sentiers multifonctionnels;

6.2 Autorisation de paiement à la compagnie *Agence Lion.com* – Spectacle de la fête des bénévoles;

6.3 Autorisation au directeur du Service des sports et des loisirs afin de mandater la compagnie *Laroche fleurit paysagiste* afin de procéder à la renaturalisation en fonction du plan correctif;

6.4 Autorisation de procéder à la signature d'une entente entre la ville de Saint-Jérôme et la municipalité de Saint-Colomban pour une tarification réduite au quartier 50+;

6.5 Embauche de M. Carl Desjardins – Journalier temporaire à l'entretien des patinoires;

6.6 Embauche de M. Louis Leclerc – Journalier temporaire à l'entretien des patinoires;

6.7 Embauche de M. Yanick Jarjour – Journalier temporaire à l'entretien des patinoires;

6.8 Embauche de M. Anthony Buckley – Journalier temporaire à l'entretien des patinoires;

7. **SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE**

7.1 Octroi du contrat - Production du calendrier 2010;

7.2 Fermeture temporaire de la bibliothèque afin de procéder à l'implantation du nouveau logiciel *Regard* et pour la période du temps des fêtes;

8. **PAROLE AU PUBLIC**

8.1 Période de questions.

Toute personne qui désire poser une question devra :

a. s'identifier au préalable;
b. s'adresser au Maire;
c. ne poser que deux (2) questions;
d. s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux et diffamatoire.

Chaque intervenant bénéficie d'une période maximum de cinq minutes pour poser ses deux (2) questions, après quoi, le Maire peut mettre fin à cette intervention. Seules les questions de nature publique seront permises.

Le Maire, en tant que président du Conseil, maintient l'ordre et le décorum. Il peut ordonner l'expulsion de l'endroit où se tient une séance du Conseil de toute personne qui trouble l'ordre.

9. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**